

Cayenne, le 7 février 2018



Compte rendu de
Réunion

Réunion du conseil d'orientation du SPPPI

Date et lieu 18 janvier 2018 – mairie de Kourou

Diffusion publique

PARTICIPANTS

Les participants ont été invités à la réunion par courrier de la DEAL du 3 janvier 2018 en annexe 1

La réunion est présidée par Didier RENARD, directeur adjoint de la DEAL, à la suite d'un message de la préfecture daté du 4 décembre 2017 donnant délégation à la DEAL.

Etaient présents : M. RENARD (DEAL et président par délégation), M. GOURDIN (DEAL), M. MARCELIUS (DEAL), M. DELORGE (DEAL), Mme REY (DEAL), M. BRELIVET (ARS), M. REY (ARS), M. KLING (DIECCTE), M. GALLIOT (SDIS), M. POLINACCI (EMIZ), M. VEYRE (gendarmerie), M. BOUVIER (forces armées de Guyane), M. LLADERES (mairie de Kourou), M. MALAGANNE (mairie de Kourou), M. COSSET (mairie de Sinnamary), M. GIRAULT (fédération GNE), M. KELLE (WWF), M. BROSSARD (IRD, représentant de l'Herbier par délégation), M. BREVIGNON (Météo France), M. EYNAUD (SAMU), M. JET (ONF), Mme BESKOW (ESA), M. CUYSSOT (CCI), M. BOLOH (CNES), Mme RICHARD (CNES), M. LEGRAND (CNES), M. DELOR (CNES), Mme LOSADA (CNES), M. GERARD (Arianespace), M. VEILLEUR (Arianespace), M. OLIVO (ArianeGroup), M. LEDUC (Air Liquide Spatial Guyane), M. JEAN LOUIS (Air Liquide Spatial Guyane), M. DACUNZO (EUROPULSION et REGULUS), M. COLLIN (EUROPULSION), M. LEGALL (REGULUS), M. LEBRAUT (ENDEL), M. CHRETIEN (ENDEL), M. SELGI (SARA), M. JASMIN (CHSCT du CNES), M. HUBIN (CHSCT d'ArianeGroup), Mme PANECHOU-PULCHERIE (ORA), M. GATINEAU (ORA), Mme VERNEYRE (BRGM), M. JEANNE (GEPOG), M. THRACE (AFB), M. FLORENTINE (AFB), M. RHONE (OEG), M. CHOW-TOUN (OEG).

Etaient absents excusés : M. PATIENT (sénateur de la Guyane), Mme BILLARD (CCDS), M. KARAM (CRPMEM), Mme GONZALES (Herbier), Mme RAFFESTIN (Institut Pasteur), Mme DEDE (CHSCT d'Arianespace), M. FOURES (DAAF), le représentant de la CIRE.

Etaient absents : M. KARAM (sénateur de la Guyane), M. PORTHOS (collaborateur de M. SERVILLE, député de la 1ère circonscription de la Guyane), Mme VENTURA (CTG), Mme SIRDIER (CTG), Mme CORLET (conservatoire du littoral), le représentant de la chambre des métiers, le représentant d'EDF, M. BROCHANT (CHSCT d'Air Liquide Spatial Guyane), M. SAVOCA (CHSCT d'Europulsion), M. ZULEMARO (CHSCT de REGULUS), le représentant de SEPANGUY.

Feuille d'émargement en annexe 2

DÉCISIONS - ORIENTATIONS RETENUES

concernant le projet d'arrêté préfectoral (composition des membres, thèmes des commissions) :

- ajouter l'office de l'eau, l'ORA, le BRGM et GEPOG parmi les membres du collège des personnes qualifiées de la commission de suivi environnemental du SPPPI
- l'organisation du SPPPI en 2 commissions est validée :
 - ➔ une commission de suivi de site (CSS) qui traite principalement du risque accidentel uniquement sur les installations du centre spatial guyanais
 - ➔ une commission de suivi environnemental (CSE) qui peut traiter ou se saisir de tout sujet relatif à l'impact sur la santé et l'environnement d'activités industrielles présentes sur l'aire géographique de compétence du SPPPI
- mettre le projet d'arrêté modifié à la signature du préfet

concernant la requête formulée par l'ARS auprès du SPPPI au sujet des études de risque sanitaire (courrier du 26/06/2017) :

- sur le principe, le SPPPI a acté de façon favorable la demande de tierce-expertise de l'ARS, il reste à voir la question du financement
- définir le cahier des charges de cette tierce expertise, recenser les moyens de financement possibles, lister les bureaux d'études potentiels, en chiffrer le coût, ceci en vue d'une proposition lors de la prochaine CSE (**action : ARS + CIRE, IRD, DEAL**)

concernant l'orientation du SPPPI (sujets et objectifs des commissions, fréquence des réunions) :

- les propositions initiales concernant les objectifs du SPPPI sont retenues, à savoir :
 - ➔ pour la CSE :
 - constituer un état des lieux des pollutions industrielles existantes sur le périmètre de compétence du SPPPI (**tous exploitants, DEAL**)
 - échanger sur les plans de mesures environnement du centre spatial (**CNES, Arianespace, DEAL**)
 - actualiser les connaissances en terme de risque sanitaire (**exploitants du CSG, ARS**)
 - fréquence des réunions : 1 à 2 / an ; prochaine réunion : 1^{er} trimestre 2018
 - ➔ pour la CSS :
 - échanger sur les installations du centre spatial au sujet de la maîtrise du risque accidentel, et présenter notamment : bilan des exploitants, exercices réalisés, nouveaux projets (Ariane 6), action de l'inspection des installations classées
 - fréquence des réunions : 1 / an ; prochaine réunion : 1^{er} semestre 2018
- les propositions de sujets spécifiques suivantes (issus des débats et présentations) sont retenues :
 - aborder en CSS le sujet des savanes guyanaises sur l'emprise foncière du centre spatial guyanais (à la demande de la fédération GNE)
 - aborder en CSS le sujet du port de Pariacabo (à la demande de la mairie de Kourou)
 - suivre en CSE le problème de pollution au plomb sur le site d'ENDEL
 - aborder en CSE le sujet du suivi des perchlorates (sur proposition du BRGM)
 - aborder en CSE le sujet de la décharge de Kourou (à la demande de M. Jasmin)

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- M. LLADERES (mairie de Kourou - conseiller municipal délégué à l'environnement) introduit la réunion en remerciant les membres de la commission du SPPPI pour leur présence.

- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation de la préfecture) apporte quelques précisions sur l'historique du SPPPI qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs années.

Un tour de table de l'ensemble des participants est réalisé.

- M. DELORGE (DEAL) présente le fonctionnement et les objectifs d'un SPPPI, ainsi que la nouvelle organisation qui est prévue dans le projet d'arrêté préfectoral qui a été transmis par courriel en préalable de la réunion : fonctionnement en 2 commissions (CSE et CSS), liste des membres composant les commissions. Il est précisé au cours de la présentation que l'office de l'eau a sollicité en préalable à la réunion sa représentation permanente dans le SPPPI en tant que membre.



présentation en annexe 3

Il présente ensuite les objectifs de la réunion présente et les propositions d'objectifs du SPPPI en préalable aux questions diverses et propositions de sujets.

- M. LEGRAND (CNES) interroge sur le périmètre de compétence du SPPPI, notamment sur la raison pour laquelle la commission de suivi de site (CSS) se cantonne uniquement aux installations du centre spatial guyanais.

- M. RENARD (DEAL) indique qu'effectivement il existe d'autres installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de type SEVESO sur les communes de Kourou et Sinnamary - la SARA et EDF - mais que celles-ci ont déjà leur propre CSS, qu'il n'est a priori pas prévu de les rattacher au SPPPI, et que la commission de suivi environnemental (CSE) pourrait éventuellement être destinataire d'informations environnementales issues de ces CSS.

- M. GIRAULT (fédération GNE) interroge sur la disparition de l'association SEPANGUY de la liste des membres des commissions du SPPPI. Par ailleurs il fait remarquer que l'association KWATA n'est pas non plus présente.

- M. DELORGE (DEAL) répond que la SEPANGUY a été contacté en préalable pour renouveler son intérêt à faire partie de la liste des membres et également invitée à participer à la réunion. N'étant pas présente à la réunion et n'ayant pas répondu à la demande concernant leur souhait de représentation au SPPPI, il a été estimé que leur représentation passait par GNE.

Quant à l'association KWATA, celle-ci a été contactée et ils ont indiqué en amont de la réunion que leur représentation passait par la fédération GNE.

- M. JEANNE (association GEPOG), sollicite l'intégration du GEPOG dans la liste des membres.

Personne n'y voyant d'objection, le président approuve la demande.

- M. MALAGANNE (mairie de Kourou) demande si les activités du port Pariacabo sont prises en compte par le SPPPI.

- M. RENARD (DEAL) confirme qu'effectivement le port se situe dans le périmètre géographique de compétence du SPPPI, et qu'à ce titre les activités du port de Pariacabo peuvent être discutées au sein de cette instance.

- Mme PANECHOU-PULCHERIE (ORA) sollicite l'intégration de l'ORA en tant que membre du collège des personnes qualifiées.

Personne n'y voyant d'objection, le président approuve la demande.

- M. EYNAUD (SAMU) fait remarquer que le SAMU n'est pas présent dans la CSS du CSG.

Le président confirme qu'effectivement cela n'était pas prévu.

Suite à l'absence d'autres réactions, le président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

- Mme RICHARD (CNES) présente la synthèse des études de risques sanitaires (ERS) réalisées sur le centre spatial guyanais.



présentation en annexe 4

Chaque établissement du CSG a rédigé une étude des risques sanitaires pour les activités les concernant. La synthèse de l'ensemble des études est axée sur les émissions d'oxydes d'azote, de produits hydrazinés et d'acide chlorhydrique. Les activités sont non préoccupantes pour les populations.

- M. COSSET (mairie de Sinnamary) s'étonne de la conclusion générale de cette présentation et informe les membres du SPPPI de la recrudescence de cancers liés à la thyroïde sur sa commune. Un médecin généraliste de la commune a déjà tiré la sonnette d'alarme. Il s'agit d'un souci de santé publique, beaucoup de questions se posent. Le produit incriminé est l'hydrazine.

- M. REY (ARS) indique qu'il va faire un point sur ce sujet lors de sa présentation.

- M. BOLOH (CNES) précise que l'étude qui a été présentée est cadrée par la réglementation ICPE. En effet, un canevas a été déroulé et répond à l'ensemble des attendus de cette réglementation. Il ajoute que l'ERS est une pièce du dossier de demande d'autorisation et que l'arrêté préfectoral délivré à l'exploitant en valide le contenu.

- M. RENARD (DEAL) indique que les études ont été faites à un instant donné et en l'état des connaissances du moment.

- M. GIRAULT (GNE) constate que cette étude concerne la santé humaine, et interroge sur l'existence d'une approche sur les milieux naturels environnants et les bio indicateurs. Existe-il des indicateurs pour qualifier l'état des rejets du centre spatial dans le milieu naturel ?

- Mme RICHARD (CNES) répond que ce volet est traité dans le cadre du plan de mesures environnement lors des lancements de fusées pour vérifier son impact sur le milieu naturel, grâce à un certain nombre de capteurs.

Elle ajoute par ailleurs qu'il n'y a pas de rejets d'hydrazine sur le centre spatial guyanais, qu'aucune analyse de l'hydrazine n'est effectuée lors des lancements car cela est jugé non pertinent, que l'hydrazine n'est utilisée que pour le remplissage de certain satellites et des réservoirs des étages supérieurs FREGAT (SOYUZ) et AVUM (VEGA). Des colonnes de lavage sont mises en place afin de traiter les effluents gazeux issus du process de remplissage de ces réservoirs.

- M. COSSET (mairie de Sinnamary) considère que la réponse du CNES pour justifier l'absence de suivi de l'hydrazine est insuffisante. Il déplore également qu'il n'y ait pas d'étude sur l'homme par rapport à ce composé et interroge sur le nombre élevé de cancers de la thyroïde sur sa commune.

- M. RENARD (DEAL) rappelle que ce point de suspicion d'un nombre anormalement élevé de cancers sur Sinnamary sera abordé par l'ARS au cours de son intervention.

- M. KELLE (WWF) souligne l'intérêt de cette réunion par rapport au manque d'informations environnementales qu'il a pu constater ces dernières années, et face aux questions fréquemment posées par la société civile sur ces points.

Il rebondit sur une feuille A3 distribuée par le CNES à l'entrée de la salle de réunion intitulé « Résultats du plan de mesures environnement vol Ariane 5 VA238 » (cf. annexe 5), et interroge sur le nuage de dispersant

d'acide chlorhydrique : que signifie le taux olfactif indiqué sur le document ? des mesures particulières d'information, voire de cantonnement sont-elles prises pour les populations sensibles, telles que les gens asthmatiques ou les enfants ?

Le CNES se propose alors de dérouler la présentation suivante pour répondre à ces interrogations.

- Mme LOSADA (CNES) présente la synthèse des mesures environnementales au CNES/CSG.

Les retombées issues des nuages de combustion ont lieu autour des zones de lancements ; au-delà les valeurs sont inférieures aux seuils réglementaires d'exposition.



présentation en annexe 6

La qualité des eaux de la Karouabo est constante ; aucune pollution n'est détectée. Plusieurs bioindicateurs sont utilisés : poissons et invertébrés aquatiques pour les criques ; Avifaune, Grande faune, Abeilles pour le milieu terrestre.

Les études sur ces bio-indicateurs confirment l'absence d'impact sur l'environnement.

- M. COSSET (mairie de Sinnamary) revient sur la feuille A3 : quelles sont les communes impactées (la feuille n'est pas lisible) ? Il s'étonne également qu'à l'issue de la présentation du CNES, à aucun moment l'homme n'est pris en compte. Il demande quelle est l'étude sérieuse qui a été réalisée sur la santé humaine et quel est l'organisme qui a mené une telle étude.

- M. RENARD (DEAL) indique qu'à sa connaissance du sujet, les études menées sur les bio-indicateurs ont justement pour objectif de tirer des conclusions sur les risques encourus par l'homme.

- M. REY (ARS) indique qu'un certain nombre de réponses figurent dans sa présentation.

- M. GIRAULT (fédération GNE) interroge sur les savanes de Guyane situées à l'intérieur du territoire du centre spatial guyanais et qui constituent plus de la moitié de la savane guyanaise. Quelle est la dynamique actuelle en terme d'évolution de la superficie ? Quelles sont les actions mises en place afin de les entretenir ? Envisage-t-on la remise en place de feux pour les entretenir, existe-il des études sur le sujet ?

- M. LEGRAND (CNES) indique que le CNES ne procède pas à des feux de savanes maîtrisés en raison des risques d'incendie à proximité d'ICPE.

- M. RENARD (DEAL) précise qu'effectivement il est probable que l'inspection des installations classées s'y opposerait.

- M. JEANNE (GEPOG) indique que la question reste valable concernant l'évolution de la surface des savanes particulièrement menacées. Il demande si l'on dispose d'autres éléments au sujet de l'avifaune.

- Mme LOSADA (CNES) cite l'existence d'une étude ECOBIOS. Les mesures sont disparates. Le CNES informe les participants que des nichoirs ont été mis en place dans l'enceinte du CSG ainsi que sur les communes de Kourou et de Sinnamary, Un suivi de l'épaisseur des coquilles d'œuf pour mesurer l'impact de l'alumine est effectué ainsi qu'un état de la mangrove environnante. Sur 10 ans, aucun impact sur les colonies d'oiseaux nichant sur le littoral n'a été constaté. Absence d'impact sur les coquilles d'œuf.

Le CNES a mis en place un renforcement de la qualité de l'air par des ruches d'abeilles mellipones, celles-ci sont en bonne santé, le miel produit respecte les normes de consommation alimentaire.

- M. GIRAULT (fédération GNE) indique qu'une étude de la SEPANGUY a montré que le feu contrôlé est possible et que cette méthode serait probablement le meilleur moyen de lutter contre le risque de feux incontrôlés lié à une biomasse s'accumulant depuis des années. Dans certains cas, le feu peut par ailleurs contribuer à la préservation des savanes. Il s'agit d'un sujet à réfléchir plus sérieusement.

- M. CHOW-TOUN (office de l'eau) interroge sur les substances recueillies dans les bacs à eau et demande quels sont les seuils associés pour s'assurer de l'absence de pollution.

- Mme LOSADA (CNES) précise qu'il n'existe pas de valeurs seuils.

Elle précise par ailleurs que l'unité est différente entre les mesures effectuées dans les bacs à eau et les résultats issus du logiciel de modélisation.

Elle indique que des concentrations jusqu'à 9000 mg/m² d'acide chlorhydrique sont mesurées autour de la zone de lancement (500 m) et qu'au-delà, la concentration mesurée est inférieure à 100mg/m² et ne présente aucun risque.

Pour l'alumine, le même niveau de concentration est relevé que pour l'acide chlorhydrique (mais il faut noter la présence naturelle de l'alumine dans la bauxite composant la territe qui est le principal fond géochimique du sol guyanais).

Le CNES propose que les questions concernant le plan de mesure environnement soient abordées lors de la prochaine commission de suivi environnement.

Le président propose de passer à la présentation de l'ARS concernant la demande écrite adressée au secrétaire du SPPPI en amont de la réunion.

- M. REY (ARS) présente la demande de tierce expertise des études de risques sanitaires de l'ARS.

Il souligne d'une part que c'est un tiers expert qui doit réaliser cette étude et non pas le CNES et d'autre part que l'étude doit intégrer l'ensemble des accidents survenus depuis la création du centre. Il fait par ailleurs mention de 5 cas de cancers signalés par un particulier et les mettant en lien avec le centre spatial guyanais. Enfin il indique que Santé Publique France (ex Invs) a été saisie à nouveau sur le sujet par l'ARS le 4 décembre 2017 afin d'actualiser son avis sur la question.



présentation en annexe 7

En réponse à la question précédente de M. COSSET (mairie de Sinnamary) sur des cancers de la thyroïde, M. REY indique que l'étude menée par l'INVS sur les pathologies thyroïdiennes recensées sur la commune de Sinnamary conclut en l'absence de facteur spécifique de cancer entre 2002 et 2008. Les données de 2009 à 2014 démontrent l'absence d'augmentation du nombre de cas en proportion.

- M. COSSET (mairie de Sinnamary) conteste les résultats de cette étude en demandant à l'ARS de prendre l'attache du Docteur CAUT pour évoquer le sujet. Il constate que l'ARS botte en touche en Guyane comme d'habitude.

- M. MALAGANNE (mairie de Kourou) mentionne qu'il rejoint le représentant de Sinnamary sur son ressenti général suite aux présentations et débats de cette réunion : il y est beaucoup sujet de faune et de flore, avec un discours d'experts très bien posé, mais il ressort l'impression que l'humain est moins bien surveillé.

Par exemple, il constate que des dispositifs sont installés de façon permanente pour surveiller la flore, alors que ce n'est pas le cas pour l'humain. Il émet l'idée qu'il faudrait réfléchir à l'installation d'un dispositif de veille sanitaire permanente et continue, pour répondre aux inquiétudes qui ont été développées auparavant, avec un point sur les résultats qui pourrait être annuel afin d'en assurer la transparence auprès des populations.

Enfin, il constate que les activités industrielles du port n'ont pas été évoquées et demande quel est le risque encouru par la population locale.

- M. RENARD (DEAL) indique que certes il est toujours possible d'améliorer les choses en terme de transparence, mais qu'il a l'impression que le dispositif évoqué est déjà en place. En effet, selon lui et comme il l'a indiqué auparavant, si l'on détecte quelque chose sur la faune et la flore alors c'est un bon indicateur de ce qui peut se passer sur l'homme. Il invite les autres participants à le contredire si ce qu'il dit

est erroné.

- M. GIRAULT (fédération GNE) demande s'il y a déjà eu une prospection réelle de tous les cancers de la zone. Il demande à l'ARS d'expliciter la méthodologie pour la réalisation de l'étude sur les cancers.

- M. REY (ARS) précise concernant les 5 cas de cancers qu'il a précédemment évoqué dans sa présentation, qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un simple courrier d'un particulier ne citant pas les noms des personnes, que des vérifications sont en cours, et que ces données ne sont pour le moment pas avalisées par l'ARS.

Par ailleurs il indique que le registre des cancers ne fait pas état de signal particulier en Guyane.

- M. GIRAULT (fédération GNE) réplique « donc l'étude n'a pas eu lieu ? ».

- M. REY (ARS) précise que les 5 cas de cancer ont des origines différentes donc ce n'est a priori pas un signal, cependant c'est en cours d'investigation.

- M. LEGRAND (CNES) demande si les médecins du travail ont été interviewés au sujet de l'étude des cancers en cours.

- M. REY (ARS) répond qu'un expert épidémiologique de Santé Publique France a demandé que seules les données environnementales devaient être prises pour lancer l'étude. Les données professionnelles et celles du grand public ne sont pas comparables, et le volet à creuser pour savoir si l'on doit s'engager vers une étude épidémiologique est l'étude environnementale.

- M. LEGRAND (CNES) rebondit « pourtant les données seraient majorantes et dimensionnantes puisque le personnel du CSG est potentiellement plus exposé que la population ? »

- M. REY (ARS) répond que « pas nécessairement ». Il ne s'agit pas de la même échelle de temps avec les habitants locaux ne travaillant pas au centre spatial et qu'en conséquence les données ne sont pas comparables.

- Mme LOSADA (CNES) précise que lors des tirs de fusées, des stations de mesure permettent de surveiller l'impact sur la santé humaine. En cas de dérive d'un paramètre sur une station de mesure, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est mobilisable pour pouvoir attester de l'absence de pollutions.

- M. MALAGANNE (mairie de Kourou) considère qu'il y a un manque de données d'interprétation de l'état de la faune et de la flore généralisé à l'homme, et que c'est dans l'intérêt des populations d'avoir plus de transparence sur les données.

Il désapprouve l'attitude de l'ARS qu'il qualifie d'attitude passive en attente de données. Il considère que les mairies de Kourou et de Sinnamary méritent mieux. Il enjoint les équipes de l'ARS se déplacent régulièrement sur le terrain (au moins 1 fois/an) pour démontrer l'absence de pathologie ou au contraire pour la mise en place d'une enquête sanitaire : il faut être proactif.

- M. RENARD (DEAL) attire l'attention des participants sur le risque de diffuser des données au coup par coup qui pourraient mener à la confusion.

Il y a une obligation de respecter des protocoles et si l'ARS évoque le fait que l'analyse des études prend du temps, il faut les suivre et ne pas se focaliser sur des données ponctuelles, ce qui risque d'être contestable dans ce dernier cas.

- M. REY (ARS) indique que la veille sanitaire est déjà réalisée et que Sinnamary n'est pas laissée pour compte.

- M. MALAGANNE (mairie de Kourou) évoque sa connaissance du réseau « Sentinelles ». Il affirme que ce système ne fonctionne que quand les gens sur le terrain veulent bien le faire fonctionner, puisqu'il est basé sur le volontariat.

Il propose la mise en place d'un dispositif proactif.

Il constate que les riverains autour des installations nucléaires de base (INB) sont beaucoup mieux informés qu'ici, et appelle à une plus grande transparence pour améliorer l'information des populations et ainsi répondre aux inquiétudes.

Le centre spatial guyanais est une industrie importante pour la ville.

- M. RENARD (DEAL) : « c'est un sujet à réfléchir ».

- M. KELLE (WWF) indique qu'il est déçu de ne pas avoir obtenu de réponse concrète suite à sa question en début de séance concernant « un arrosage d'acide chlorhydrique sur Sinnamary ».

Il a le sentiment que certains compartiments de l'environnement sont bien étudiés (grande faune) mais que cela ne peut pas servir à mesurer les éventuels impacts chimiques, pour lesquels il faut s'intéresser à d'autres compartiments, et étend les préconisations sur le suivi de l'environnement par la bioaccumulation en précisant que les mousses et les lichens sont des bio-indicateurs pertinents.

- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation) revient sur la demande de tierce expertise formulée par l'ARS, et indique à l'ensemble des membres qu'il faut se prononcer dessus. Il demande également à l'ARS quelle serait la période d'étude à couvrir.

- M. REY (ARS) répond que la tierce expertise doit se baser sur l'existant et sur l'historique des incidents/accidents survenus dans l'enceinte du centre spatial guyanais.

- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation) interroge les membres du SPPPI sur les suites à donner à cette demande, en précisant que si l'on émet un avis favorable, se pose alors la question du financement.

- M. BOLOH (CNES) indique que le CNES ne s'oppose pas à cette demande de tierce-expertise par l'ARS, qu'il faudra cependant discuter du périmètre et trouver la société experte. Enfin en ce qui concerne le budget, il indique que le CNES ne souhaite pas être juge et partie.

- M. BROSSARD (IRD) abonde l'idée de l'étude. Il souligne que la tierce-expertise est une analyse scientifique de données et que le choix de l'expert méritera une attention particulière.

- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation) propose de passer au point suivant de l'ordre du jour qui prévoyait une présentation de l'ORA concernant l'état des lieux de la situation atmosphérique sur le secteur Kourou-Sinnamary.

- Mme PANECHOU-PULCHERIE (ORA) indique que l'ORA dispose de 3 stations de mesures atmosphériques. Elle sollicite le CNES pour obtenir des études sur les mesures atmosphériques afin de compléter les données que l'ORA possède déjà sur les secteurs de Kourou et Sinnamary.

- M. CHRETIEN (ENDEL) présente la contamination des eaux souterraines par le plomb observée sur 2 piézomètres situés sur le territoire de l'ECOCENTRE d'ENDEL.

Il relève des incohérences entre les mesures des 2 laboratoires agréés « Institut Pasteur » et « Apave » ayant procédé aux prélèvements et analyses.

Quant à l'origine de cette pollution au plomb, il indique qu'ENDEL n'en est pas à l'origine et qu'il s'agit selon lui d'une pollution ancienne. En effet ENDEL n'a pas d'activité plomb, à l'exception de la récolte de batteries usagées pour laquelle la manipulation s'effectue avec rétentions et sur des dalles étanches. Par ailleurs la pollution identifiée est dans un secteur exempté d'activité (hormis les relevés piezos).

- M. RENARD (DEAL) demande si l'on a une idée des activités au niveau de cette zone.



présentation en annexe 8

- M. CHRETIEN (ENDEL) répond par la négative.
 - M. BRELIVET (ARS) indique que cela pourrait être un sujet de santé humaine, en fonction de si une population a été exposé ou non. Il sollicite d'abord une caractérisation de la pollution par un organisme compétent tel que le BRGM.
 - M. BROSSARD (IRD) demande si l'on a constaté un lien entre les pics de pollution et la pluie.
 - M. CHRETIEN (ENDEL) indique que la corrélation entre ces 2 paramètres est difficilement réalisable.
 - M. BROSSARD (IRD) demande s'il ne faudrait pas réaliser des analyses isotopiques du plomb, qui permettraient de déterminer si l'origine est naturelle ou liée à l'homme (anthropique). Il précise que de telles analyses ont un coût limité estimées à 500 euros.
 - M. CHRETIEN (ENDEL) précise que le mode de prélèvement varie en fonction de l'organisme mandaté pour effectuer l'opération. APAVE et Institut Pasteur sont intervenus au cours de différentes campagnes de mesures avec des personnes différentes pour l'Institut Pasteur. Cependant il ne fait aucun doute pour ENDEL que le plomb n'est pas d'origine naturelle.
 - M. GOURDIN (DEAL) revient sur l'historique de l'éventuelle origine de la pollution et indique 2 pistes pour expliquer l'origine de cette pollution :
 - * l'existence d'une décharge implantée dans les années 1950-60 ;
 - * toute la zone située entre ENDEL et EDF servait de chantier logistique pour le barrage de Petit Saut.
 - M. GIRAULT (fédération GNE) demande quelles sont les possibilités d'intervention pour éradiquer cette contamination des eaux souterraines par le plomb.
 - M. CHRETIEN (ENDEL) précise que depuis le pic de pollution en 2007, le plomb se retrouve depuis en faible concentration dans les eaux souterraines. Il informe par ailleurs de l'absence de plomb dans les eaux superficielles.
 - M. MALAGANNE (mairie de Kourou) se demande quel est l'exutoire de ce plomb.
 - Mme VERNEYRE (BRGM) présente l'état des connaissances des eaux souterraines des deux forages suivis dans le périmètre de Sinnamary et Kourou. Elle met en évidence les anomalies suivantes :
 - * sur l'ouvrage de Matiti, du chlorure jusqu'à 20 mg/l qu'on ne retrouve nulle part ailleurs ; de l'arsenic à 4-6 mg/l
 - * la présence de nickel sur le forage de Toussaint
- Elle souligne que les données présentes dans les bases de données nationales permettant le suivi de la pollution des sols ne sont pas à jour, et dresse plusieurs constats et perspectives :
- * pas de suivi connu des eaux souterraines dans le centre spatial guyanais et à proximité
 - * conduire une expertise spécifique sur le problème de plomb sur le site d'ENDEL
 - * pas de suivi du perchlorate dans les eaux souterraines alors que sa persistance est forte
 - * identifier les zones potentiellement contaminées et les facteurs de remobilisation, avec la mise à jour de l'Inventaire Historique Régional et la mise en place d'un suivi des eaux souterraines dans le secteur.
- Mme RICHARD (CNES) précise que des piézomètres sont installés sur la plupart des ICPE au sein du centre spatial. Le nombre de piézomètres et la nature des paramètres physico-chimiques suivis sont fonctions de l'activité de l'ICPE.



présentation en annexe 9

- M. RENARD (DEAL) indique qu'il a pris bonne note des perspectives présentées par le BRGM. La séance étant bien entamée, il propose de passer aux points suivants, à savoir les questions diverses et propositions de sujets puis l'orientation du SPPPI.
- M. MARCELIUS (DEAL) rappelle les propositions présentées en début de séance et demande si cela appelle à des commentaires particuliers.
- M. JASMIN (CHSCT du CNES), en qualité de riverain travaillant au Centre Technique du CSG à Kourou, interroge la mairie de Kourou au sujet de la pollution générée par la décharge de Kourou en évoquant des fumées émanant de cette décharge.
- M. RENARD (DEAL) rappelle que la décharge de Kourou est fermée. Les déchets sont désormais transportés à la décharge de Cayenne. Le brûlage est donc une activité illégale. Il convient de voir quelle est la répartition du rôle de la police municipale de Kourou et l'inspection des installations classées.
- M. MALAGANNE (mairie de Kourou) précise que la mairie de Kourou a déjà effectué des interventions dans l'ancienne décharge mais la compétence pour le suivi de cette ancienne décharge relève désormais de la CCDS. Un projet de la CCDS est en cours pour réhabiliter l'ensemble de cette décharge.
- M. MALAGANNE (mairie de Kourou) sollicite que la prochaine réunion du SPPPI aborde le sujet des activités du port de Pariacabo.
- M. BOLOH (CNES) indique que ce point pourra être vu lors de la CSS
- M. GIRAULT (fédération GNE) demande que l'on aborde le point sur la dynamique des savanes au cours de la prochaine CSE.
- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation) suggère que ce point soit plutôt abordé lors de la prochaine CSS du centre spatial guyanais.
- M. COSSET (mairie de Sinnamary) mentionne des panaches de fumées qui auraient été observés sur le territoire du centre spatial guyanais et demande une explication.
- M. LEGRAND (CNES) demande des précisions : « quand ? à quelle occasion ? »
- M. GALLIOT (SDIS) indique qu'en effet la question est évasive et demande la caractérisation des fumées (jours et heures à indiquer)
- M. COSSET (mairie de Sinnamary) indique qu'il souhaite connaître l'origine des fumées (savanes ou anthropique, fumées rouges).
- M. LEGRAND (CNES) demande à avoir la liste avec horodatage afin de pouvoir enquêter et répondre à la question.
- M. RENARD (DEAL) confirme qu'effectivement il faut être plus précis dans la question afin d'avoir une réponse pertinente.
- M. JASMIN (CHSCT du CNES) revient sur le sujet de la décharge et demande qu'une action soit réalisée.
- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation) propose de conclure sur les points actés lors de cette réunion.
- M. MARCELIUS indique que concernant le projet d'arrêté préfectoral, il a noté qu'il fallait ajouter l'ORA, le GEPOG et l'office de l'eau.
- M. VERNEYRE (BRGM) sollicite également que le BRGM fasse partie des membres du SPPPI.

Personne n'ayant d'objection, le président acte l'avis favorable des participants sur le projet d'arrêté préfectoral avec ajout de l'ORA, du BRGM, du GEPOG et de l'office de l'eau parmi les membres du collège des personnes qualifiées de la commission de suivi environnemental du SPPPI.

- M. RENARD (DEAL et président de la réunion par délégation) revient sur la proposition de l'ARS et en valide l'idée d'un groupe de travail ARS, DEAL, IRD visant à définir le cahier des charges de la tierce-expertise.

La prochaine réunion est celle de la commission de suivi environnemental qui devrait se tenir courant mars.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.